# Projet pédagogique particulier
# –
# modalités d’admission et de sélection 2026-2027

Collège Saint-Louis – Programme d’éducation intermédiaire (**PEI**)
École secondaire Des Sources - Programme d’éducation intermédiaire (**PEI**)
École secondaire Félix-Leclerc - Programme Excellence et Internationalisation
École secondaire Dorval-Jean XXIII - Programme d’éducation intermédiaire (**PEI**)

Version 1.1
26 août 2025
Secteur de l’organisation scolaire
**Centre de Service scolaire Marguerite-Bourgeoys**

# Projets pédagogiques particuliers – référentiel

## RÈGLES GÉNÉRALES

Lorsque l'adresse de résidence ne fait pas partie du secteur ou du territoire d'un projet pédagogique particulier, la demande d'admission remplace la demande de choix d'école et est traitée selon les modalités définies dans le présent document. Le parent n'a pas faire d'autres démarches.
Les élèves de tous les niveaux qui souhaitent intégrer un projet pédagogique particulier doivent s'inscrire par la plateforme **Inscris-TOI**.
Les programmes doivent être priorisés selon l'ordre de préférence de l'élève. Cette priorisation est importante dans le processus de sélection.
Les critères d'admission et de sélection des programmes peuvent varier pour chaque cohorte.
L'envoi des réponses se fait en fonction de l'ordre des choix.
La période officielle des demandes d'admission au programme **PEI** et **Excellence** des quatre écoles secondaires aura lieu *du **8 au 22 septembre 2025.***

## CHOIX DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Le formulaire de demande d'admission permet d'effectuer jusqu'à **trois** choix de PPP par ordre de préférence afin de permettre à tous les élèves qui le souhaitent d'être admis.

| **Pendant la période officielle** | |
|---|---|
| **Option** | Limite de choix |
| **PPP secteur** | Jusqu'à **deux** choix |
| **PPP hors secteur** | 1 seul choix |
| **PPP hors territoire** | 1 seul choix |

| **Après la période officielle** | |
|---|---|
| **Option** | Limite de choix |
| **PPP secteur** | 1 seul choix |
| **PPP hors secteur** | 1 seul choix |
| **PPP hors territoire** | 1 seul choix |

## ORDRE DE SÉLECTION DES ÉLÈVES

***Demandes d'admission aux différents projets pédagogiques particuliers reçues pendant la période officielle***

***Modification d'une demande d'admission pendant la période officielle***

Il est possible de modifier votre demande d'admission **durant** la période d'ouverture officielle d'une période d'inscription. Par la suite, **aucune** modification ne sera permise;

### *Demandes d'admission aux différents projets pédagogiques particuliers reçues **après** la période officielle*

Le tour *5* est réservé pour les **demandes d'admission tardives** reçues après la période officielle.

**Fonctionnement du tour 5**

- Lorsque l'élève répond aux critères d'admission, il est placé en rang à la suite des autres élèves selon la règle « premier arrivé, premier servi ».
- Le parent dispose **2 jours** pour **confirmer** ou **décliner** la place qui est offerte.
- Le parent qui ne répond pas dans les délais est réputé **décliner** la place et le processus s'arrête.
- Les élèves en liste d'attente intègrent un PPP jusqu'au ***premier vendredi du mois de septembre*** de chaque année. Après cette date, la liste devient caduque.

**Nouveaux élèves après le premier vendredi du mois de septembre**

Les nouveaux élèves déménageant après le ***premier vendredi du mois de septembre*** sur le territoire du Centre de services scolaire peuvent faire une demande d'admission à un PPP en cours d'année, à la condition qu'ils se soumettent au processus d'admission et de sélection pour être admis dans un PPP où des places sont disponibles.

**Envoi des réponses**

- **1er tour** : élève du secteur – 1er choix | *vendredi 17 octobre 2025*
- **2e tour** : élève du secteur – 2e choix | *vendredi 31 octobre 2025*
- **3e tour** : élève hors secteur | *vendredi 7 novembre 2025*
- **4e tour** : élève hors territoire | *vendredi 14 novembre 2025*
- **5e tour :** au fur et à mesure qu'il y a des places disponibles après le tour 4

## PRIORISATION DES CHOIX ET GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

⚠️ **importante :** Le parent dispose **5 jours** pour **confirmer** ou **décliner** la place qui est offerte pour le tour 1 et de **2 jours** pour les tours 2 à 5. Le parent qui ne répond pas dans les délais est réputé décliner la place et le processus s'arrête.

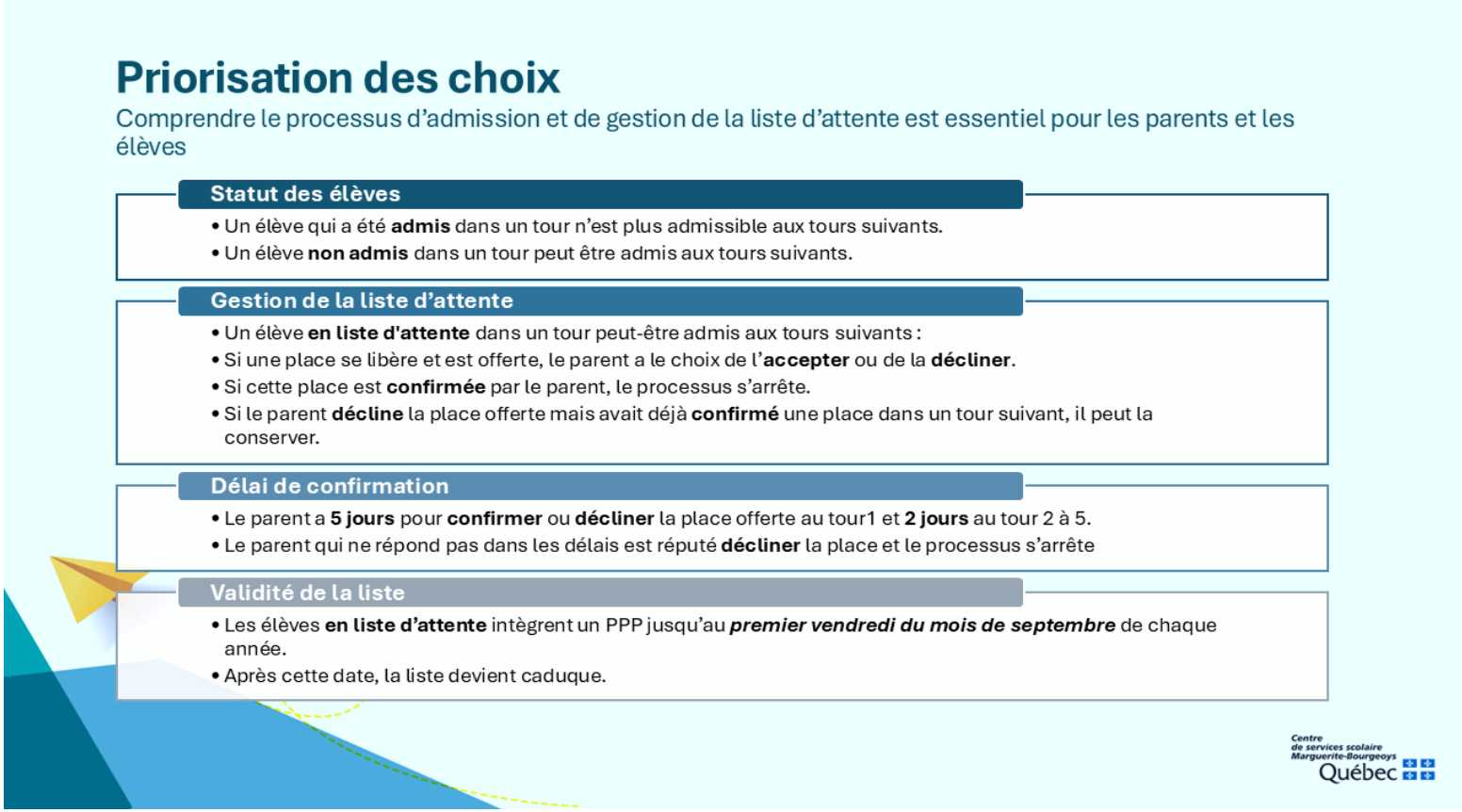


La plateforme **Inscris-TOI** est utilisée uniquement pour déposer une demande d'admission. Une fois cette étape complétée et si votre enfant est admis, vous devrez effectuer l'inscription finale au moment opportun. Si l'ouverture du dossier n'a pas été faite dans un délai de **trois semaines** ou si un document demeure manquant au-delà de ce délai, la demande d'admission de l'élève sera rejetée et la place sera offerte à un autre candidat.

## CLASSEMENT DES ÉLÈVES

Deux méthodes sont utilisées pour le classement des élèves qui répondent aux conditions d'admission et de sélection :

### *Classement en rang*

Par ordre décroissant des résultats. Ce rang détermine l'ordre d'attribution des places disponibles. À résultat égal, un tirage au sort électronique est effectué parmi ces élèves.

### *Tirage au sort électronique*

Ce rang détermine l'ordre d'attribution des places disponibles.

## ADMISSIBILITÉ AU SECONDAIRE

Les règles sont définies dans le document suivant émis par le Service des ressources éducatives :

TABLEAU DES ADMISSIBILITÉS EXCEPTIONNELLES AU PRÉSCOLAIRE, AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

## DÉPÔT DU BULLETIN OU DOCUMENT « PORTRAIT DE L'ÉLÈVE »

Cette étape concerne les demandes d'admission nécessitant des résultats scolaires.
Le bulletin scolaire ou le document « portrait de l'élève » de l'année mentionnée dans les critères est pris en considération pour l'analyse de la demande. Le mot « **résultat** » pour le bulletin sous-entend le **sommaire disciplinaire** quand il est disponible.

### *Modalités de dépôt*

| Type d'élève | Obligation de dépôt | Mode de transmission | Documents requis |
|---|---|---|---|
| **Élève fréquentant une école du CSS de Marguerite-Bourgeoys** | ❌ Non requis | — | Aucun |
| **Élève provenant d'un autre établissement** | ✅ Requis | Via la plateforme **Inscris-TOI** | • Certificat de naissance<br>• Deux preuves de résidence<br>• Bulletins de 4e et 5e année du primaire |

⚠️ **Important :** Seulement les élèves qui **ne fréquentaient pas** une école du Centre de services scolaire de Marguerite-Bourgeoys à l'année mentionnée dans les critères doivent le faire parvenir via la plateforme.

## *Écoles secondaires aux fins d'un projet particulier*

| École | PPP | Secteur | 1er secondaire | | Pour la 2e à la 5e secondaire | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Critères d'admission | Critères et processus de sélection | Critères d'admission | Critères et processus de sélection | Nombre de groupes par niveau |
| **Collège Saint-Louis** | **PEI**<br><br>**Article 240 LIP** | Toutes les écoles du CSSMB | Bulletins de la 4e et de la 5e année primaire | **1.1. Première étape de sélection**<br>Dans un premier temps, la sélection des élèves s'appuiera à partir des résultats du bulletin.<br>Chaque élève se verra attribuer une note sur 100% à partir de la pondération suivante :<br>• 28% français 4e année;<br>• 12% mathématique 4e année;<br>• 40% français 5e année;<br>• 20% mathématique 5e année.<br>**Candidature sans bulletin quantitatif**<br>Les dossiers des élèves n'ayant pas de bulletin quantitatif du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis.<br>**1.2. Deuxième étape de sélection**<br>Dans un deuxième temps, les 400 élèves ayant obtenu les meilleurs dossiers scolaires se verront convoqués, pour prendre part à trois activités de sélection en petits groupes.<br>**1.3. Sélection finale**<br>Le nombre d'élèves admis sera déterminé en fonction du nombre de places disponibles. Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sur 100 points lors des activités de sélection seront acceptés au Collège pour l'année scolaire visée par les présents critères. À résultats équivalents, un tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège. | **ÉLÈVES DE LA 2E À LA 5E SECONDAIRE** (première inscription)<br>**2.1** Tout nouvel élève qui souhaite s'inscrire en cours de parcours secondaire doit répondre aux exigences suivantes :<br>**a)** Présenter un dossier scolaire des deux années précédentes dans les délais prescrits (bulletin final de l'année précédente et le dernier en date de l'année en cours au moment de la présentation du dossier) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de son groupe dans toutes les matières. Les dossiers des élèves n'ayant pas deux bulletins quantitatifs du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis ;<br>**b)** Déposer une lettre de motivation et s'engager à adhérer aux principes rattachés au projet éducatif de l'école;<br>**c)** Pour une demande en 4e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 3e année du secondaire en espagnol ;<br>**d)** Pour une demande en 5e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 4e année du secondaire en espagnol. | 2.2 Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles, et à la suite de l'analyse des dossiers, une entrevue de sélection aura lieu et, **à résultats équivalents, la priorité sera accordée** à l'élève qui a une fratrie qui est déjà inscrite pour l'année scolaire visée par la demande.<br><br>2.3 L'admission est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire qui précède l'entrée au Collège.<br><br>Détails dans section Politiques d'admission et d'inscriptions, critères d'inscription pour les élèves à vocation particulière (2026-2027)<br>https://www.cssmb.gouv.qc.ca/politiques/ | 7 |
| **Des Sources** | **PEI** | Dollard-des Ormeaux<br>Jacques-Bizard<br>Jonathan-Wilson<br>Saint-Luc (Partiel)<br>Du Bois-de-Liesse (partiel) | Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire<br>Avoir 80% et plus en français et mathématiques | Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante :<br>Français 4e année : 28%<br>Mathématique 4e année : 12%<br>Français 5e année : 40%<br>Mathématique 5e année : 20% | Bulletins des deux dernières années scolaires<br>2e bulletin de l'année en cours<br>Remise d'une lettre de motivation<br><br>*Seuls les élèves provenant d'un programme PEI seront admissibles en 4e ou 5e secondaire.<br><br>**La poursuite d'un cours d'appoint en espagnol pourrait être exigée avant le début de l'année scolaire selon la recommendation de l'enseignante d'espagnol à partir de sec 3. | Classement en rang selon les résultats scolaires | 2 |
| **Dorval-Jean-XXIII** | **PEI** | Gentilly<br>Marguerite-Bourgeoys (partiel)<br>Du Bois-de-Liesse (partiel) Pointe-Claire (partiel)<br>Saint-Louis (partiel) | Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire:<br>Avoir 75% et plus en français et mathématiques | Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante :<br>Français 4e année : 28%<br>Mathématique 4e année : 12%<br>Français 5e année : 40%<br>Mathématique 5e année : 20% | Bulletins de l'année précédente et de l'année en cours: 75% minimum en mathématique et français | Classement en rang selon les résultats scolaires | 2 à 4 |
| **Félix-Leclerc** | **Programme d'excellence et internationalisation** | Émile-Nelligan<br>Marguerite-Bourgeoys (partiel)<br>Beaconsfield<br>Pointe-Claire (partiel)<br>Saint-Louis (partiel)<br>Saint-Gérard<br>Saint-Luc<br>Saint-Rémi | Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire:<br>Avoir 75% et plus en français et mathématiques | Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante :<br>Français 4e année : 28%<br>Mathématique 4e année : 12%<br>Français 5e année : 40%<br>Mathématique 5e année : 20% | Être en réussite<br><br>Un seuil minimal de 75% en mathématiques et français<br><br>Remise d'une lettre d'intérêt | Classement en rang selon les résultats scolaires | 2 |